

PREFET DE LA MANCHE

Sous-Préfecture d'Avranches

N° 45-2027

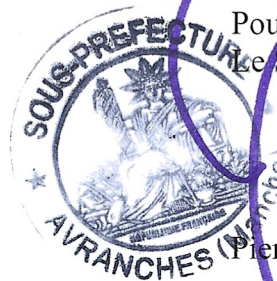
Attestation de compétences

Guide de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel

Au vu du dossier présenté par M. Ludovic COULON et après avis conforme de la sous-commission technique, réunie le 3 décembre 2024, la commission d'évaluation des risques de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel, atteste que M. Ludovic COULON dispose des compétences requises pour continuer à exercer l'activité de guide de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel dans l'intérêt de la sécurité publique.

L'attestation de compétences délivrée ce jour est valable jusqu'au 31 décembre 2027.

Avranches, le 12 décembre 2024
Le Président de la commission,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet d'Avranches,



Pierre CHAULEUR